



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 05 avril 2018 à 17 heures 00

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIoux : M. Francis FARGE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE (parti au point 1)
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS
VIENS : Mme Mireille DUMESTE
VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents – Excusés :

APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Xavier ARENA

Procurations de :

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI donne pouvoir à Mme Gisèle MARTIN
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Intervention de AURAV - Ingrid HAUTEFEUILLE et Gilles PERILHOU en début de réunion

SCOT

Présentation du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) en vue de l'arrêt du SCOT au conseil communautaire du 17 mai 2018.

Avant d'engager cette présentation, Didier PERELLO et Gilles RIPERT informent le Bureau des objectifs exprimés par la Région PACA, dans le projet de SRADDET, de définir un taux de croissance démographique de +0,4 %.

Ils expriment leur volonté de se mobiliser contre ces prévisions qui sont incohérentes et non réalistes au regard du taux de croissance de 0,8% défini dans le SCOT du Pays d'Apt Luberon.

Il serait regrettable que ces orientations remettent en cause le travail mené depuis 3 ans sur le SCOT et impactent également les PLU des communes du territoire.

Présentation du DOO par Ingrid HAUTEFEUILLE – voir document support ci-joint

En complément de la présentation, les échanges suivants sont apportés :

- Accueillir 4000 nouveaux habitants à horizon 15 ans sur un bassin de vie organisé et solidaire (soit +0,8%/an)

Sur ce point, l'ambition régionale fixée à +0,4% dans le cadre du SRADDET PACA semble problématique pour le SCOT du Pays d'Apt, comme pour la plupart des SCOT voisins.

Il est proposé que les représentants des SCOT du Vaucluse et de la Région expriment de manière conjointe leur désaccord sur cette prévision démographique, au moyen de motions, de courriers ou de prises de parole lors des réunions à la Région.

Gilles PERILHOU précise que les objectifs du SCOT pourront être revus à la hausse ou à la baisse au cours de la période de 15 ans.

- Produire 4400 nouveaux logements à horizon 15 ans dont 80% pour les résidents permanents

Ingrid HAUTEFEUILLE souligne la spécificité du territoire comportant une part importante de résidences secondaires.

Pascal RAGOT indique qu'une commune peut favoriser la production de résidences principales sur son territoire, en revanche il est impossible de maîtriser la destination des logements lors de la revente, qui se voient dans certains cas transformés en résidences secondaires.

Mireille DUMESTE pense que le nombre de résidences secondaires tend à diminuer car les nouvelles générations n'ont plus les mêmes besoins.

- Créer 1 400 emplois à horizon 15 ans en hiérarchisant et confortant les sites économiques actuels

Orientations en adéquation avec la stratégie de Développement économique de la CCPAL par une optimisation des zones d'activité existantes et une confortation de l'emploi dans le tissu urbain.

- Diviser par 2 le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers grâce à des formes urbaines plus vertueuses

Didier PERELLO souligne que les échanges avec les agriculteurs ont été intéressants et ont permis de trouver un juste équilibre entre l'activité agricole, la préservation des espaces paysagers et la protection de la Trame Verte et Bleue.

Christian BELLOT indique que les agriculteurs accordent une importance aux différentes typologies des sols (certains plus fertiles, d'autres propices à la viticulture...). Cependant, il leur a bien été expliqué que le SCOT ne se traduit pas « à la parcelle », une déclinaison plus précise se fera au travers des PLU.

Maxime BEY se dit satisfait des rencontres avec les agriculteurs. Leur objectif étant recentré sur l'activité agricole, alors qu'à une époque, ceux-ci sollicitaient une extension des terrains constructibles pour y développer leur habitation en lien avec leur exploitation.

- Mettre en œuvre des projets de qualité urbaine, architecturale et environnementale

Orientation de développement de formes urbaines moins consommatrices :

Pour le logement individuel isolé, les densités moyennes seront de 15 logements/ha.

Gilles PERILHOU souligne qu'il faudra être vigilant sur ce seuil dans la mise en œuvre du SCOT, et donc dans les PLU, car l'Etat (au travers des avis de la DREAL) n'est pas disposé à tolérer une densité plus faible.

- Garantir une adéquation entre la ressource en eau et le développement souhaité

Concernant la ressource en eau, l'Etat a demandé l'organisation d'une réunion complémentaire pour démontrer la prise en compte de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire.

Gilles RIPERT demande de mettre en avant les actions déjà menées sur le territoire (ex : forage du Fangas) et les possibilités d'extension de réseaux externes.

Maxime BEY confirme que la ressource en eau du territoire présente des capacités de développement considérables.

Didier PERELLO indique que la CCPAL et le PNRL mènent également un programme ambitieux d'économies d'eau qu'il convient de prendre en compte.

Gilles PERILHOU conclue en soulignant que le projet de SCOT est construit sur la base d'un travail largement concerté.

L'Etat s'est engagé à transmettre ses remarques avant l'arrêt du SCOT.

En vue de l'arrêt du SCOT, prévu lors du conseil communautaire du 17 mai 2018, la CCPAL pourra échanger avec les services de l'Etat sur leurs éventuelles remarques et apporter des arguments justifiant de ses choix.

Réunions à venir :

9 avril 2018 : Réunion de présentation du DOO avec la Sous-préfète, afin d'apporter des arguments pour défendre le projet de SCOT dans son ensemble.

17 avril 2018 : Rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture en vue d'obtenir un pré-avis sur le SCOT.

17 avril 2018 à 18h30 : Réunion publique à la salle des fêtes d'Apt

19 avril 2018 : Réunion technique sur la ressource en eau en présence des services de l'Etat, l'ARS, l'Agence de l'eau et les gestionnaires de réseaux.

Concernant la prévision démographique, le taux de croissance de 0,4% annoncé par la Région est encore au stade de la discussion. Gilles PERILHOU précise que les chiffres de l'INSEE, servant de base au SRADDET, s'appuient sur la poursuite des tendances actuelles. En effet, un SCOT a pour but la planification du développement du territoire, et pas sa prévision.

Par ailleurs, le SRADDET porte sur une période de 20 ans alors que le SCOT est sur un horizon de 15 ans, l'évolution du nombre d'habitant est donc différente. La question est donc de comparer sur une période de référence identique.

Selon les calculs de Gilles PERILHOU, pour atteindre 4 000 habitants en 20 ans, le taux de croissance serait de 0,6%/an. Ainsi, avec un taux de croissance au rythme de 0,4%/an, l'objectif de 4 000 habitants serait atteint par le SCOT d'ici 25 ans.

Ce qu'il est important de mettre en avant c'est que le SCOT prévoit de diviser par 2 le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. De vrais efforts sont affichés et méritent d'être reconnus par l'Etat.

Didier PERELLO souligne que le taux de croissance démographique de 0,8% est un cap, cependant les communes pourront ajuster leur PLU dans quelques années en cas d'atteinte des objectifs avant l'échéance annoncée.

Pascal RAGOT confirme que le taux n'est pas parlant. Pour lui, l'intérêt est de cibler l'installation ou le maintien d'une population active qui pourra faire vivre le territoire et permettre le maintien des équipements du bassin de vie plutôt que d'essayer de respecter des taux sans tenir compte de la diversité de la population.

L'AURAV propose donc de traduire les objectifs démographiques du SCOT en nombre d'habitants plutôt qu'en taux de croissance. En effet, le code de l'urbanisme demande de traduire dans le SCOT des objectifs chiffrés de consommation économes de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il est donc tout à fait possible d'exprimer ces objectifs en nombre d'habitants.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2018.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

1 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN PARC D'INSTRUMENTS D'ORCHESTRE ET D'UN PIANO DE CONCERT.

Le Président rappelle la délibération n°B-2017-56 relative à une demande de subvention au Conseil Régional PACA pour l'acquisition d'un piano d'une valeur de 20 000 € HT.

Par ailleurs, il informe le Bureau du projet d'«Orchestre à l'école» qui débutera à la rentrée scolaire 2018/2019, à l'école Saint Exupéry à Apt, et la nécessité pour la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon d'acquérir un parc d'instruments pour la mise en œuvre de ce projet sur une durée de 3 ans.

La présente délibération annule et remplace le précédent plan de financement, et propose aujourd'hui, un nouveau plan de financement qui englobe l'acquisition d'un piano de concert et un parc d'instruments d'orchestre, pour un montant total de quarante-trois mille euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition d'un piano de concert. Coût prévisionnel de l'acquisition	20 000 € HT	Conseil Régional PACA (60 %)	12 000 €
		Autofinancement (40 %)	8 000 €
Acquisition d'un parc d'instruments d'orchestre Coût prévisionnel de l'acquisition	23 000 € HT	Conseil Régional PACA (60 %)	13 800 €
		Autofinancement (40 %)	9 200 €
Total	43 000 € HT	Total	43 000 €

Pascal RAGOT souligne que le coût du projet est assez élevé. Il propose de définir un cadre budgétaire pour les futurs projets du conservatoire.

Didier PERELLO indique que les prévisions budgétaires 2018 ont déjà été revues à la baisse par rapport aux demandes initiales du conservatoire.

Concernant les manifestations dans les villages, Didier PERELLO suggère que les communes apportent leur participation (par des moyens techniques ou une entrée payante) afin de limiter les coûts.

Gilles RIPERT précise que le projet d'orchestre à l'école est une action inscrite au Contrat de ville, il s'agit d'un projet structuré qui bénéficie de subventions.

Emmanuel BOHN propose que Michel REY, directeur du Conservatoire de musique, réalise une présentation du programme culturel 2018 au Bureau ou au Conseil communautaire pour les élus qui n'en connaissent pas le fonctionnement.

Mireille DUMESTE indique qu'elle regrette que le Conservatoire ne délocalise pas de cours dans les communes comme cela se pratiquait par l'école de musique associative avant 2008.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus relatif à l'acquisition d'un piano de concert et d'un parc d'instruments d'orchestre,

Sollicite l'autorisation d'acquérir le matériel avant l'attribution des subventions par la Région PACA,

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2 - BAIL DEROGATOIRE AVEC L'ENTREPRISE EUROSILICONE HANGAR ZA PIED ROUSSET - AUTORISATION DE SIGNATURE

Jean AILLAUD rappelle que la communauté de communes Pays d'Apt Luberon est propriétaire d'un hangar sis ZA de Pied Rousset à Roussillon utilisé par le service voirie.

Cette compétence ayant fait l'objet d'une modification des statuts et d'un retour aux communes, ce hangar n'est actuellement plus utilisé pour le fonctionnement des services communautaires.

Par ailleurs, l'entreprise Eurosilicone a fait part de son besoin d'un hangar pour une courte période à compter du 1^{er} avril 2018.

Après avis de la commission développement économique en date du 19 mars 2018, il est proposé au Bureau de conclure un bail dérogatoire (article L. 145-5 du Code du commerce) avec la société Eurosilicone et de l'autoriser à le signer.

Jean AILLAUD souligne que la société Eurosilicone est très satisfaite que la CCPAL ait pu proposer cette solution localement.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet de bail dérogatoire, portant sur le hangar situé sur la parcelle cadastrée section AS n° 215 sis ZA de Pied Rousset, à Roussillon, avec la société Eurosilicone représentée par son Président M. DOS REIS PINTO.

Précise que ce bail est conclu pour une durée de deux (2) mois, à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 mai 2018, renouvelable 2 fois.

Précise que le présent Bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 1 000 € HT, frais d'électricité compris.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer le bail ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

3 - VENTE DE LA PARCELLE D 1709 (GARGAS) A LA SOCIETE AM CUBE

Jean AILLAUD rappelle au Bureau qu'il existe une parcelle disponible sur le " Lotissement Les Moulins " à Gargas, plus précisément, la parcelle cadastrée D 1709, d'une surface de 3 021m².

Il indique que M. Alain MICHEL, gérant d'AM CUBE a adressé à la CCPAL dès 2015 une demande afin d'acquérir la parcelle D1709, voisine de sa société, pour y développer son activité professionnelle (agrandissement du parking).

Il est précisé que ledit terrain cadastré D 1709 est situé en zone Ux i2, donc en zone inondable. Le prix de vente initial proposé par la CCPAL était de 20€ / m² soit un total de 60 400 € HT.

L'avis des domaines en date du 9 juin 2015, considère que, compte tenu de l'évolution négative de son régime d'urbanisme, la parcelle D 1709, d'une surface de 3 021 m², située sur le " Lotissement Les Moulins " à Gargas, paraît difficilement vendable au-delà de 12 € / m², soit un total de 36 252 € HT hors frais d'acte.

Suite à plusieurs procédures de négociation, M. Alain MICHEL a adressé une nouvelle demande en date du 28 mars 2018 renouvelant son intention ferme d'acquérir la parcelle D1709 d'une superficie de 3 021 m², sur le " Lotissement Les Moulins " à Gargas pour y développer son activité professionnelle (agrandissement du parking) au prix de 6 € HT / m².

La commission développement économique a émis un avis favorable en date du 19 mars 2018 pour baisser le prix de vente de la parcelle D1709 d'une superficie de 3 021 m² au prix de 6 € HT le m² soit 18 126 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur). Ce prix est défini au regard de l'avis des Domaines et de la nature du terrain partiellement inconstructible.

Le Vice-président propose la vente, à M. Alain MICHEL, de la parcelle D1709 au prix de 6 € HT le m².

Maxime BEY souligne que le terrain permet la construction de bâtiment, en cas de respect de certaines contraintes lié au risque inondable. Il propose que le prix de vente soit fixé à 8 €/m².

Frédéric SACCO indique qu'au regard du prix effectivement faible, il pourrait être envisagé d'inscrire une clause d'interdiction de construction.

Jean AILLAUD répond que la commission a défini le prix de vente à 6 €/m² en référence au prix de vente du terrain vendu à M. BOREL au lieu-dit Pied Rousset sur la commune de Gault.

Le Bureau, après délibération, par 20 voix pour, 1 abstention (Frédéric SACCO) et 1 voix contre (Maxime BEY) :

Approuver la vente de la parcelle D1709 d'une superficie de 3 021 m² située sur le " Lotissement Les Moulins " à Gargas, à M. Alain MICHEL avec la faculté de se substituer à une société dont il serait associé,

Dire que le montant de la vente est fixé à 6 € HT le m² soit 18 126 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

Désigner, Maître Gossein, notaire à Apt, pour rédiger l'acte,

Mander, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

4 - SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE POUR LA CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. JUSSIAN SUR LA COMMUNE D'AURIBEAU, AU PROFIT DE LA CCPAL

Pierre CARBONNEL rappelle que les réservoirs d'eau potable alimentant la commune d'Auribeau sont situés sur les parcelles n°A470 et n°A471, appartenant à Monsieur Guy JUSSIAN.

M. Guy JUSSIAN a proposé de rétrocéder à la CCPAL la surface nécessaire en cas d'extension de la capacité d'un réservoir, en fonction des besoins en eau de la commune à l'avenir.

Un document d'arpentage a été établi en date du 07/04/2017 par le géomètre Mr Christophe AGULHON afin de délimiter la superficie nécessaire pour permettre au service Eau et Assainissement d'assurer l'exploitation et la maintenance de ses ouvrages, en vue d'une cession du propriétaire au profit de la CCPAL.

Il est nécessaire de formaliser l'acquisition desdites parcelles par la signature d'un acte notarié pour la cession du propriétaire de ces parcelles au profit de la CCPAL, à l'euro symbolique.

Le Vice-président propose donc au Bureau de délibérer pour autoriser le président à signer l'acte notarié.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Autorise Le Président à signer l'acte notarié en vue de l'acquisition des deux nouvelles parcelles redécoupées n°A477 et n°A478, situées sur la commune d'Auribeau, appartenant à M. Guy JUSSIAN au profit de la CCPAL,

Remercie M. Guy JUSSIAN de cette cession,

Dit que cette cession s'effectue pour l'euro symbolique.

QUESTIONS DIVERSES

Certificats d'Economie d'Energie :

Frédéric SACCO informe le Bureau que de nombreux dossiers ont été déposés auprès du PNRL suite à l'intervention de Mathieu CAMPS lors du bureau du 1^{er} mars 2018.

Un montant de 1,1 million d'Euros de travaux devrait être soldée d'ici le mois de juin, soit la quasi-totalité de l'enveloppe.

Il est donc conseillé aux communes dont les dossiers sont prêts de les déposer rapidement pour une instruction au comité de pilotage de juin 2018.

Signature convention d'utilisation de l'orgue de la cathédrale d'Apt :

Gérard BAUMEL informe le Bureau de la signature officielle de la convention d'utilisation de l'orgue de la cathédrale Sainte-Anne par le Conservatoire de musique le jeudi 12 avril 2018 à 17h dans la chapelle Baroque du conservatoire.

Gens du voyage :

Sylvie PASQUINI indique que des administrés ont été victime de jets de pierres alors qu'ils circulaient en voiture sur la RD900 à hauteur de Roquefure le week-end de Pâques vers 23 h. Un dépôt de plainte a été effectué par ces personnes.

Gérard BAUMEL précise que les Vice-présidents de la CCPAL se préoccupent de la situation de Roquefure. Une procédure est en cours, avec le soutien du cabinet Caths, pour proposer une solution de sédentarisation aux résidents de Roquefure. Ce projet est prévu sur une période de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Gilles RIPERT

